



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 32
Abstentions :
Pour : 32
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 03 avril à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Charlotte PERCHER
Philippe RODRIGUES
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA M'BEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Linda DION, Oscar NAVARRO

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

Annie LE GAL LA SALLE a été élue Secrétaire de Séance.

DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION LES RELAIS DE LA MÉMOIRE**DL_2023_04_15**

Madame Dintheer expose :

L'Association Les relais de la mémoire est une association nantaise qui promeut le Concours National de la Résistance et de la Déportation dans le département de Loire Atlantique.

L'objectif est de récompenser des jeunes ligériens, collégiens et lycéens, qui s'investissent dans un travail d'histoire et de mémoire.

Cette année encore les enseignants du collège de la Coutancière vont préparer leurs élèves à ce concours. Les résultats seront connus mi avril.

Les lauréats participeront au voyage de mémoire à Paris, du 23 au 25 octobre 2023.

Au programme : visites du Mémorial de la Shoah, du Mont Valérien, du Musée de la libération de Paris, du quartier du Marais, du musée d'Orsay.

Il est prévu deux nuits d'hébergement et un transport en car.

Cette association est soutenue par le Conseil Départemental, la Ville de Nantes, et l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

L'association sollicite également le soutien financier des villes dont les collégiens sont concernés.

Elle demande une participation à hauteur de 2,5 % du budget global, soit 300 €

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 22 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Les relais de la mémoire ;
2. **D'INSCRIRE**, lors de la prochaine Décision Modificative au budget, les crédits afférents en dépenses, sur le compte budgétaire CULT – 330 – 6574830 ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Erwan Bouvais, membre de l'Association Les Relais de la mémoire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,


ANNIE LE GAL LA SALLE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


FABRICE ROUSSEL